

**ARRETE**

**Du ministre de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du , portant ouverture d'un concours sur épreuves pour le recrutement d'assistants hospitalo-universitaires en médecine pour les facultés de médecine de Tunis, Sousse, Monastir et Sfax au titre de l'année 2017.**

**La ministre de la santé et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,**

Vu la constitution;

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le Décret loi N° 2011 -89 du 23 septembre 2011;

Vu la loi n° 2008-19 du 25 Février 2008, relative à l'enseignement supérieur tel que modifiée par le décret-loi N° 2011-31 du 26 avril 2011;

Vu le décret n° 2009-772 du 28 mars 2009, fixant le statut particulier du corps des médecins hospitalo-universitaires tel que complète par le décret n° 2009-3353 du 9 novembre 2009;

Vu le décret n° 2016-370 du 09 mars 2016, relatif à la nomination aux grades dans les corps;

Vu le décret gouvernemental N°2016-301 du 11 Mars 2016, relatif à la délégation de certains pouvoirs du chef de gouvernement au ministre de la santé;

Vu le décret Présidentiel n°2016-107 du 27 Aout 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie et du ministre de la santé publique du 12 Août 2009, portant organisation du concours sur épreuves pour le recrutement d'assistants hospitalo-universitaires en médecine.

Sur proposition du ministre de la défense nationale;

**Arrêtem**

**ARTICLE PREMIER:** Un concours sur épreuves est ouvert à Tunis le 18 juillet 2017 et jours suivants, pour le recrutement d'assistants hospitalo-universitaires en médecine pour les facultés de médecine de Tunis, Sousse, Monastir et Sfax, dans les conditions fixées par l'arrêté sus visé du 12 Août 2009.

**ARTICLE 2:** Pour les laboratoires et les services hospitalo-universitaires dépendant de la faculté de médecine de Tunis, ce concours est ouvert dans les disciplines suivantes et pour le nombre de postes indiqués ci-après:

Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Slim Khalbous

Ministre de la Santé

Dr. Samira MERAJ FRIAA

Le Ministre de la Défense Nationale

Farhat HORCHANI

